Image not found or type unknown

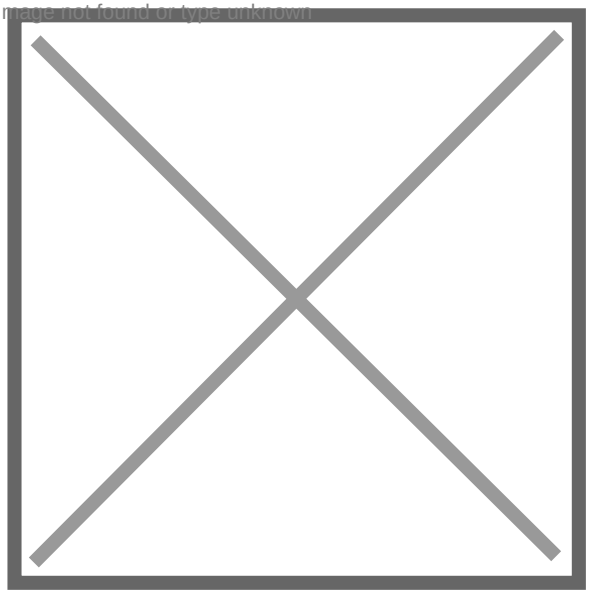

Apres condamnation comment recuperer l'indemnite allouee

Par **geoandjo**, le **16/11/2018** à **11:50**

Bonjour,
Dans ce litige a la consommation, automobile, le plaignant , malgrés **les expertises ou le litige apparait sans fondement** le plaignant persiste (Tel sur liste rouge) fort de son insolvabilité , fort de son droit à l'aide juridictionnelle totale, persiste et porte l'affaire en justice,[/b]
Ou .....débouté il est condamné a verser 800 Euros (selon l'article 700 du code civile) et aussi, condamné aux dépens, qui seront recouvrés précise le juge, conformément aux disposition relatives a l'aide juridictionnelle!
(et ordonne a tout huissier de justice sur ce requis de mettre la présente a exécution !)

La question: est il possible et **comment de recouvrer l'indemnisation ,** sachant que les frais engages par la défense en justice (avocats, experts, etc!) son supérieurs et surtout que l'affaire étant connue intenables a l'origine(au vu des expertises et avis des experts !) il y a eu éxces d'agressivité du plaignant, car il ne devait pas attaquer, en ce cas, y a t'il eu abus d'utilisation de l'aide juridictionnelle ?
Et aussi l'aide juridictionnelle du plaignant peut elle couvrir cette pénalité et selon quel procédure ?
Merci de vos commentaires

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés